

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature à la
Responsable des formations Droit LEA
sur le site de La Roche sur Yon en matière
d'attestations de mobilité**

DAJ-2025.12.10.02

La Présidente de Nantes Université,

VU le Code de l'Education ;

VU le décret n°2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 portant création de Nantes Université et approbation des statuts de Nantes Université ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est consentie à **Madame Emilie DELCHER**, Maître de Conférences, Responsable des formations Droit LEA 2 et 3 Langues sur le site Yonnais, à l'effet de signer en mon nom les attestations de mobilité pour les étudiants sélectionnés pour une mobilité internationale sortante

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et de sa publication. Elles prendront fin en même temps que le mandat de la délégante ou des fonctions de la délégataire au titre desquelles la présente délégation est consentie.

ARTICLE 3 : Les actes signés au titre de la présente délégation doivent faire l'objet d'un rendu compte à la Présidente de Nantes Université.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est publié sur le site Internet de Nantes Université et affiché dans les locaux de l'école en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 21 janvier 2026

Vu et pris connaissance par :

La Délégante,

La Délégataire,

Carine BERNAULT

Présidente de Nantes Université

Emilie DELCHER

*Responsable des formations droit LEA 2 et 3 Langues
sur le site Yonnais*